

Je vais à l'APS ou
l'AEPS je remplis
obligatoirement un
dossier d'inscription

DOSSIER

D'INSCRIPTION
PÉRISCOLAIRE

Année 2023-2024

Communauté de communes
de Parthenay-Gâtine
Service des affaires scolaires

66 bd Edgar Quinet
Rez de jardin
79 200 Parthenay
05.49.94.90.24.

periscolaire@cc-parthenay-gatine.fr



A remettre au
responsable périscolaire
de votre école



FICHE D'INSCRIPTION

Nom et prénom de l'enfant :

Né(e) le :

Ecole :

Classe :

Nom et prénom du responsable titulaire payeur :

Adresse :

Tél perso : Tél pro :

Mail :

Nom et prénom du responsable légal 1 :

Adresse :

Tél perso : Tél pro :

Mail :

Nom et prénom du responsable légal 2 :

Adresse :

Tél perso : Tél pro :

Mail :

En cas de jugement interdisant à l'un des deux parents d'approcher l'enfant, ou appliquant un mode de garde spécifique, merci de fournir une copie du jugement.

Tarifification des temps AEPS (garderie)

Les temps APS sont gratuits. Les tarifs AEPS sont calculés en fonction du quotient familial (QF). Il est donc IMPERATIF de renseigner un des trois points ci-dessous afin de fixer le tarif adapté à votre situation familiale. **Si vous ne répondez à aucune des possibilités ci-dessous, par défaut, le tarif le plus élevé sera appliqué.**

CAF - N° allocataire Nom du titulaire CAF :

Si vous êtes identifié dans un autre département (hors 79), merci de remettre une attestation de la CAF de ce département où figure votre quotient familial.

MSA - N° adhérent

Je préfère remettre une copie de l'avis d'imposition 2023 sur les revenus 2022 sous enveloppe cachetée au responsable périscolaire de votre école.

FICHE SANITAIRE

Ces informations sont obligatoires pour l'accueil de votre enfant

Cette fiche permet de recueillir des informations utiles de votre enfant. Elle évite de vous démunir de son carnet de santé.

Vaccination

Merci de présenter le carnet de santé au responsable périscolaire pour vérifier les vaccins obligatoires, ou, joindre une photocopie des pages de vaccination du carnet de santé. Si votre enfant n'a pas les vaccins obligatoires, joindre un certificat médical de contre-indication.

ATTENTION : Le vaccin antitétanique ne présente aucune contre-indication.

Renseignements médicaux

- Votre enfant a un PAI (Protocole d'Accueil Individualisé), vous devez en fournir une copie au responsable périscolaire.
- Votre enfant souffre d'allergie, précisez la cause de l'allergie et la conduite à tenir (si automédication le signaler) :

.....
.....
.....
.....

Autres renseignements (Asthme, hémophilie, les difficultés de santé, port de lunettes, prothèses auditives, dentaires...). Précisez la conduite à tenir :

.....
.....
.....
.....

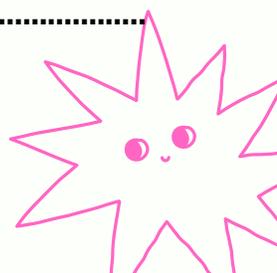
Médecin traitant

Nom :

Adresse :

Téléphone :


Aucun médicament ne sera administré à votre enfant, même avec une ordonnance médicale



AUTORISATIONS

Un enfant scolarisé en maternelle ne peut en aucun cas quitter seul les services d'accueil périscolaire.

Départ de l'école avec un MINEUR

Je soussigné(e) autorise à prendre en charge mon enfant les jours suivants :

- Lundi àh..... Jeudi àh.....
 Mardi àh..... Vendredi àh.....
 Mercredi àh.....



- La personne devra justifier de son identité

Signature obligatoire

Départ de l'école - SEUL

Pour les élèves élémentaires uniquement.

Je soussigné(e) autorise mon enfant à partir seul les jours suivants :

- Lundi àh..... Jeudi àh.....
 Mardi àh..... Vendredi àh.....
 Mercredi àh.....

Signature obligatoire

Départ de l'école avec un MAJEUR

Personnes majeures, autres que les responsables légaux, autorisées à venir chercher mon enfant :

Nom-Prénom	Ville	Téléphone



- La personne devra justifier de son identité

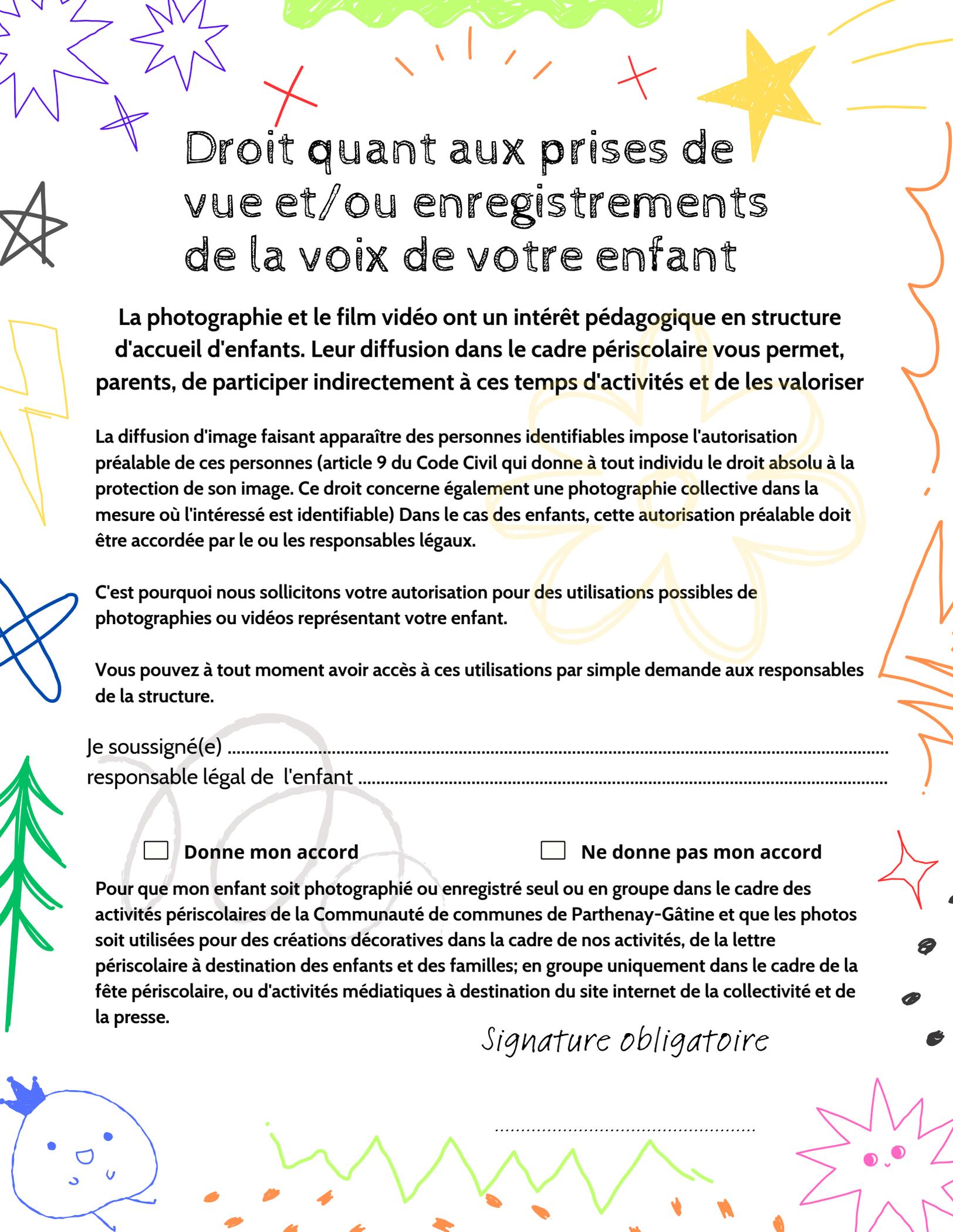
Signature obligatoire

Accord

- Je reconnais avoir pris connaissance du règlement intérieur périscolaire de la Communauté de communes de Parthenay-Gâtine et m'engage à le respecter. Je décharge les organisateurs de toutes responsabilités en cas d'accident ou d'incident qui pourraient survenir avant et après la prise en charge effective par le service périscolaire, et après le départ de mon enfant.

Je déclare exacts les renseignements portés sur cette fiche et autorise les responsables du périscolaire à prendre, le cas échéant toutes mesures (traitement médical, hospitalisation, intervention chirurgicale ...) rendues nécessaires par l'état de l'enfant.

Signature obligatoire



Droit quant aux prises de vue et/ou enregistrements de la voix de votre enfant

La photographie et le film vidéo ont un intérêt pédagogique en structure d'accueil d'enfants. Leur diffusion dans le cadre périscolaire vous permet, parents, de participer indirectement à ces temps d'activités et de les valoriser

La diffusion d'image faisant apparaître des personnes identifiables impose l'autorisation préalable de ces personnes (article 9 du Code Civil qui donne à tout individu le droit absolu à la protection de son image. Ce droit concerne également une photographie collective dans la mesure où l'intéressé est identifiable) Dans le cas des enfants, cette autorisation préalable doit être accordée par le ou les responsables légaux.

C'est pourquoi nous sollicitons votre autorisation pour des utilisations possibles de photographies ou vidéos représentant votre enfant.

Vous pouvez à tout moment avoir accès à ces utilisations par simple demande aux responsables de la structure.

Je soussigné(e)
responsable légal de l'enfant

Donne mon accord

Ne donne pas mon accord

Pour que mon enfant soit photographié ou enregistré seul ou en groupe dans le cadre des activités périscolaires de la Communauté de communes de Parthenay-Gâtine et que les photos soit utilisées pour des créations décoratives dans la cadre de nos activités, de la lettre périscolaire à destination des enfants et des familles; en groupe uniquement dans le cadre de la fête périscolaire, ou d'activités médiatiques à destination du site internet de la collectivité et de la presse.

Signature obligatoire

.....

BESOIN D'UNE EXTENSION DES HEURES DE GARDERIE

Les accueils périscolaires peuvent être ouverts dès 7h15 le matin et fermés à 19h le soir ou à 12h45 les mercredis



J'adresse ma demande par courrier au service des affaires scolaires

- Nom Prénom Adresse du responsable légal
- Nom Prénom de ou des enfants
- Motif de la demande (obligation professionnelle ou cas particuliers)
- Jours et horaires concernés



Je joins un chèque à l'ordre "Régisseur CVQ" de 90€ par enfant pour l'année, Il n'y aura pas de prorata en cours d'année.



Dès réception du courrier, le service examine la recevabilité de votre demande et vous transmet dans les plus brefs délais sa réponse. En cas d'acceptation, l'équipe d'animateur du site sera informée et la dérogation pourra s'appliquer dès le lendemain.

TARIFS

APPLICABLE AU 1ER SEPTEMBRE 2023

Les tarifs sont forfaitaires, applicables à la présence le matin et à la présence le soir.

QF	TARIFS
QF1 0-350	0,40
QF2 351-550	0,50
QF3 551-650	0,60
QF4 651-850	0,70
QF5 851-1000	0,85
QF6 1001-1100	1,00
QF7 1101-1300	1,10
QF8 1301-1500	1,20
QF9 1501-1700	1,25
QF10 1701-1800	1,35
QF11 1801 et plus	1,40

Gratuité pour le 3ème enfant d'une même famille, sur le même temps de présence

Gratuité de la garderie le mercredi midi entre 12h et 12h30

Forfait de 10€ par enfant pour les dépassements horaires (par présence)

Aucune distribution de goûters par la collectivité

Dérogation pour horaires décalés, 90€ par enfant pour l'année (forfait annuel, pas de prorata en cours d'année) :

- 7h15 et 7h30 le matin
- 12h30-12h45 le mercredi midi
- 18h30-19h le soir

PROTECTIONS DES INFORMATIONS INSCRITES DANS CE DOSSIER

Mentions relatives à la protection des données personnelles

Le service des affaires scolaires de la Communauté de communes de Parthenay-Gâtine est destinataire de ces données dans le cadre de ses compétences légales en matière d'inscription périscolaire. Elles seront traitées dans les logiciels de gestion de la collectivité.

Les données sont conservées pendant 2 ans à compter du début de l'année scolaire concernée par l'inscription. Vous pouvez accéder aux données vous concernant, les rectifier, demander leur effacement ou exercer votre droit à la limitation du traitement de vos données. Consultez le site cnil.fr pour plus d'informations sur vos droits.

Pour exercer ces droits ou pour toute question sur le traitement de vos données dans ce dispositif, vous pouvez contacter le service des affaires scolaires à dir.scolaire@cc-parthenay-gatine.fr ou par courrier à la Communauté de communes de Parthenay-Gâtine, Service des affaires scolaires, 66 bd Edgar Quinet, 79 200 Parthenay.

Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits « Informatique et Libertés » ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation à la CNIL.

